

Pôle scolaire à Messimy : un passage en force, un risque financier, un espace vert sacrifié

Ce mardi 3 juin, lors du **conseil municipal**, notre groupe Partageons Notre Avenir s'est **étonné** que l'exécutif propose l'**attribution des marchés de travaux** du futur pôle scolaire comprenant une école élémentaire et une cantine, alors qu'un **recours juridique** a été officiellement déposé contre ce projet.

Interrogée, **Madame la Maire, Marie-Agnès Berger**, a confirmé en séance publique que la **notification des marchés aurait bien lieu et que les travaux démarraient prochainement**, en précisant que l'avocat de la commune estimait le risque juridique "limité".

DES RECOURS PRÉCÉDENTS JUGÉS LÉGITIMES

Nous rappelons que notre association a déjà **obtenu deux décisions favorables** de la justice dans le dossier de l'immeuble de Malataverne ce qui a conduit à l'**annulation du permis de construire**. Lancer des travaux sans attendre la décision du juge, alors que le recours a tout juste été déposé, constitue un **pari à haut risque**, tant sur le plan **juridique** que **financier**.

UN PROJET À 7,1 MILLIONS D'EUROS... ET CE N'EST QU'UN DÉBUT

Le projet de pôle scolaire est aujourd'hui estimé à **7,1 millions d'euros**, soit le **double du budget annuel de fonctionnement de la commune (3,5 M€)**.

Et ce montant **ne comprend pas les aménagements des abords du site** (voiries, stationnements, accès), indispensables pour absorber l'impact du projet : ils viendront **alourdir considérablement la facture finale**.

Les marchés votés ce mardi 3 juin atteignent déjà **4,8 millions d'euros**. Si le recours aboutit, le **risque de devoir annuler ces engagements est bien réel**, et serait financièrement très dommageable pour Messimy.

UNE BAISSÉ DES EFFECTIFS, DES LOCAUX LARGEMENT SUFFISANTS

À la rentrée prochaine, **une classe en élémentaire fermera**, après la **fermeture déjà intervenue d'une classe**

de maternelle en 2024. Dans ce contexte, la **capacité des locaux scolaires actuels est amplement suffisante** : **plusieurs salles de classe restent disponibles**, aussi bien à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire.

Les bâtiments de l'école élémentaire de la Chatelaise sont **fonctionnels et réponds aux perspectives de population à 20 ans**, telles que définies dans les documents d'urbanisme, qui **encadrent strictement l'évolution démographique sur la commune**.

UN DES DERNIERS ESPACES VERTS PUBLICS SACRIFIÉ

Le terrain visé par le projet est l'**un des derniers espaces verts publics dans le centre de Messimy**. Il pourrait pourtant devenir **un véritable lieu de vie, de détente et de rencontres intergénérationnelles**, en plein cœur du village.

L'Atelier 21, avait d'ailleurs présenter au conseil municipale la **création d'une forêt urbaine** sur une partie de ce site.

Dans un contexte de transition écologique, **détruire cet espace naturel au profit de nouvelles constructions est un choix anachronique**, qui va à l'encontre des enjeux environnementaux de notre époque.

APPEL À LA RESPONSABILITÉ

Nous appelons la majorité municipale à **faire preuve de prudence et de bon sens**. Rien ne justifie d'**engager des travaux coûteux avant même que la justice ait tranché**, surtout quand les besoins exprimés par les acteurs éducatifs sont **couverts par l'existant**.

Nous restons mobilisés pour défendre **une gestion responsable, transparente et durable des ressources communales**, dans l'intérêt des Messimais, et non dans la précipitation ou la fuite en avant.